

OF : tout savoir sur Le RGPD

Au même titre que toutes les entreprises européennes, les organismes de formation (OF) sont aussi concernés par la mise en conformité avec le RGPD, (Règlement Général sur la Protection des Données). Puisque les OF sont amenés à collecter des données à caractère personnel de leurs candidats, de leurs inscrits, de leurs intervenants salariés ou prestataires, ils doivent veiller à la protection de ces données (nom, coordonnées, diplômes...), qu'ils agissent en tant que **responsable de traitement (RT) ou sous-traitant (ST)**.

Pour rappel, la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)** est l'entité régulatrice des données personnelles en France. Elle est chargée d'accompagner les professionnels dans leur mise en conformité.



Le RGPD, c'est quoi ?

Le Règlement qui vise à protéger les données personnelles dont les principaux enjeux sont :

- "**Citoyens**" : participer à la protection des données personnelles
- "**Réglementaires**" : se conformer aux exigences du règlement
- "**Commerciaux**" : sécuriser ses clients dans le cadre d'une relation de sous-traitance

Quelques chiffres en 2022

Source : statistiques issues de l'infographie "Sanctions de la CNIL en 2022" sur le site officiel de la CNIL

NOMBRE DE SANCTIONS

21

Pour un montant de **101 277 900 euros**. A noter que la CNIL a réalisé **384 contrôles** en 2021

MONTANT DES AMENDES (MLDS)

2,5

Prononcées par les **autorités européennes de la protection des données**

MISE EN DEMEURE

147

Nouveau record, la CNIL en recensant **42** en 2019

Désigner un référent RGPD, pourquoi ?



Animer la démarche, informer, conseiller et sensibiliser les équipes



Mettre en place les process, les outils et identifier les indicateurs et veiller à leur bonne utilisation



Être l'interlocuteur des personnes souhaitant appliquer leurs droits sur leur données



Faciliter le contrôle de la CNIL (le cas échéant)

Au sein de l'OF, concrètement, comment fait-on ?



RÉALISER L'ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES EXISTANTES :

Entretiens avec les parties prenantes de l'entreprise : direction, salariés, fonctions support...



METTRE EN OEUVRE LE PLAN D' ACTIONS :

Recensement des activités, identification des données collectées en RT et ST, formalisation et communication des processus, création des outils...



GARANTIR LE MAINTIEN DE LA CONFORMITÉ :

Animation de la démarche et contrôle des processus. Actualiser les processus et outils/évolutions = Amélioration continue...



Les clés de la démarche de conformité RGPD

DES OF

Étapes clés DE LA DÉMARCHE

Mise en EN SITUATION

----- Réaliser le diagnostic de la conformité des pratiques et établir le plan d'actions correctif -----

Lister toutes les données personnelles collectées



Nom, prénom, date de naissance, diplôme, numéro de sécurité sociale...

Identifier les activités nécessitant ces collectes et les regrouper par processus



Gestion de la scolarité, des examens, des inscriptions, des recrutements, de la paie...

Ecrire la politique de protection des données



Expliquer ce que l'OF met en place pour protéger les données personnelles qu'il recueille (définir la durée de conservation ainsi que les droits)

Adapter la documentation interne



Vérifier la conformité : des CGV, des contrats de sous-traitance, de la charte informatique, des contrats de travail, des dispositifs de recueil de consentement...

Créer des registres d'activités en RT et en ST



Pour chaque activité du registre sont à relater :

- la description de l'activité
- la finalité du traitement (étudier l'admissibilité)
- le fondement du traitement (intérêt légitime)
- la catégorie de personne
- la durée de conservation

Rédiger les procédures SI (Système d'Information) et de maintien du RGPD



Protection et sauvegarde des données, sécurisation des accès, détection de violation de données...)

Rédiger les procédures d'amélioration continue



Veille, audit, revue processus, traitement des demandes d'exercice de droit...

